



COVID-19

Gestion de la crise sanitaire à AST

de mars 2020 à janvier 2021

Crise COVID-19 :

AST, engagée
aux côtés
des entreprises

Première vague : mars 2020

Rappel de la situation :

Le « confinement de la population » ou « confinement national » est une mesure sanitaire mise en place pour la première fois du 17 mars 2020 à 12 h au 11 mai 2020 (soit 1 mois et 25 jours).

Elle s'insère dans un ensemble de politiques de restrictions de contacts humains et de déplacements en réponse à la pandémie de Covid-19 en France.

Après une campagne sanitaire de recommandation des « gestes barrières » et de distanciation sociale, la décision d'un premier confinement au niveau national est annoncée le soir du lundi 16 mars par le président de la République, Emmanuel Macron, lors d'une allocution à la nation. Il indique à plusieurs reprises que la France est en « guerre sanitaire » contre la Covid-19, alors que le pays, au « stade 3 » des mesures sanitaires gouvernementales, est en pleine expansion épidémique.

Depuis le début de la crise sanitaire, les équipes d'AST se sont mobilisées pour continuer à accompagner les employeurs et leurs salariés afin de :

- les aider, les conseiller par l'application de mesures de prévention adaptées,
- rester à l'écoute pour répondre à leurs besoins,
- les accompagner dans la reprise de leur activité.

Malgré la distance, être présent et garder le lien ont été la priorité :

- en s'adaptant rapidement aux besoins urgents qui sont apparus,
- en s'appropriant de nouvelles pratiques auxquelles nos équipes ont été contraintes de s'adapter rapidement.

Continuer notre mission avec de nouvelles pratiques :

- Téléconsultations,
- Webinaires,
- Télétravail,
- Visioconférences,
- Appropriation des mesures sanitaires...

Ainsi, pour répondre aux mesures gouvernementales et aux différents décrets, l'AST a réorganisé son activité.

Le DÉCRET DU 08 AVRIL 2020 est venu modifier l'organisation des visites médicales. En particulier :

- les arrêts dérogatoires, quelle que soit la durée, ne donnent pas lieu à une visite de reprise mais une visite à la demande de l'employeur peut être sollicitée en nous précisant par écrit le motif de la demande,
- les arrêts pour garde d'enfant ne donnent pas lieu à une visite de reprise,
- certaines visites médicales peuvent être reportées après avis du médecin du travail,
- certaines visites pourront être effectuées en téléconsultation en accord avec le salarié.

Si le salarié est en chômage partiel, la visite ne pourra se faire que s'il est en reprise d'activité.

Compte tenu du contexte sanitaire lié au Coronavirus, ACTION SANTÉ TRAVAIL a mis en place un service de téléconsultation.

Dans un contexte d'épidémie, la téléconsultation répond à un double objectif :

- limiter les contacts physiques et les risques de transmission envers le médecin et/ou en salle d'attente,
- faciliter l'accès au salarié à une consultation en évitant un déplacement au centre de santé au travail.

Les visites sont assurées prioritairement par téléconsultation en accord avec le salarié et au regard des nécessités de l'examen.

Cependant, nous organisons également des consultations dans nos centres pour réaliser des visites physiques, tout en assurant la sécurité sanitaire de vos salariés et de nos collaborateurs.

Visites médicales

2172 ont été réalisées (du 17 mars au 10 mai)

Pendant le 1^{er} confinement, mise en place de **permanences** pour assurer les visites indispensables et transmettre des conseils en prévention :

Mise en place **dès le 18 mars 2020** d'une permanence sur le centre d'Aix-Noulette, mais également pour les structures hospitalières et en entreprise.

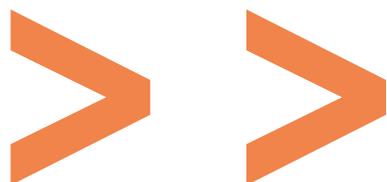
Ces permanences ont permis d'assurer une continuité de service, de répondre aux demandes de nos adhérents et de réaliser les visites indispensables.

De nouvelles pratiques se sont développées : la visioconférence et la téléconsultation.

Les permanences ont été réévaluées au fur et à mesure des évolutions de la situation, ce qui a abouti, **dès le 24 avril 2020**, à l'ouverture de 4 permanences :

- 1 sur le centre de SYMPHORINE pour le secteur d'Arras
- 1 sur le centre de BETHUNE pour le secteur de Béthune
- 1 sur le centre d'AIX pour le secteur de Bruay
- 1 sur le centre de LENS pour le secteur de Lens/Hénin-Carvin.

Afin de respecter les gestes barrières et la mise à disposition des mesures de protection, les permanences journalières par centre étaient constituées de 2 médecins, 2 secrétaires médicales et une hôtesse d'accueil. Les visites indispensables étaient réalisées soit en téléconsultation soit en présentiel. Les visites en téléconsultation étaient privilégiées.



La Cellule Covid-19

Créée fin avril, sa première réunion s'est tenue le 6 mai 2020.

Constituée de représentants par métier (médecins du travail, infirmières, pluridisciplinaires, secrétaires médicales, communicants...), elle a pour mission de conseiller spécifiquement sur le risque Covid par :

- la mise en évidence et/ou création de supports permettant la formation de nos salariés pour mieux intervenir auprès de nos adhérents,
- l'adaptation de règles métiers à la période de pandémie,
- l'harmonisation des pratiques professionnelles et des messages à délivrer,
- la diffusion des travaux de manière organisée,
- l'accompagnement, l'évaluation régulière des actions menées et leur adaptation si nécessaire.

Elle permet à nos équipes d'intervenir et de communiquer auprès de nos adhérents sur la base d'informations standardisées et validées scientifiquement...

Documents créés et mis à la disposition des intervenants AST et, selon les cas, des adhérents :

- Kit Communication : il permet d'accéder en un seul « clic » à divers supports validés scientifiquement (affiches, plaquettes, vidéos...) sur les 6 axes de la doctrine sanitaire (distanciation, lavage des mains et gestes barrières, port du masque, nettoyage des locaux, gestion des déchets et ventilation)
- Tracing Covid pour les médecins
- Tracing Covid pour les employeurs
- Protocole cas suspect Covid-19
- Affiche Covid-19 cas contact
- Affiche Covid-19 symptômes
- Affiche Référent Covid-19 à l'AST
- Affiche Référent Covid-19 en entreprise (avec case « nom à compléter »)
- Recto-verso Référent Covid-19 à l'AST
- Recto-verso Référent Covid-19 en entreprise (avec case « nom à compléter »)
- Protocole de nettoyage des locaux suite à suspicion Covid-19
- Affiche Port du masque obligatoire
- Diverses affiches pour l'organisation des locaux (avec jauges pour salles de réunions, cafeterias...) personnalisées pour chaque centre...
- Diverses affiches sur les gestes barrières, les EPI...

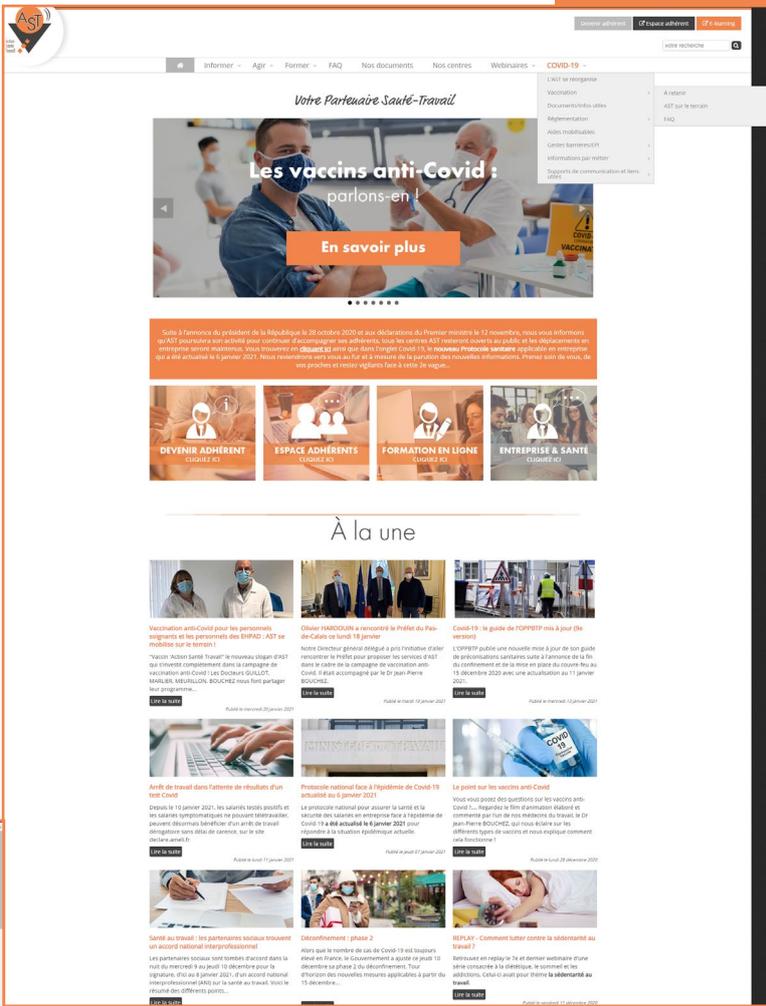
100 % connectés

Notre site internet a été complètement restructuré en donnant un accès direct à un onglet « COVID-19 » pour faciliter l'accès aux différentes informations :

www.actionsantetravail.fr alimenté en continu et mis à jour en fonction de l'actualité :

Articles rédigés par nos équipes, supports des préventeurs (OPPBTB, ARACT...), documents officiels du Gouvernement ou du ministère du Travail, fiches métiers du ministère, guides métiers, jurisprudence...

Renforcement de notre présence sur les réseaux sociaux : LinkedIn, Twitter...



100 % à l'écoute

Pour répondre précisément aux besoins des entreprises pendant cette période inédite, un sondage « Impacts COVID 19 - Vos besoins » a été envoyé le 24 avril à nos adhérents :

1368 réponses ont été recensées et traitées par nos équipes pour apporter une aide sur mesure :

- informations complémentaires sur la Covid,
- conseils sur l'application des gestes barrières,
- aide à la mise à jour du DU...

+ Enquête Harris qui analyse et synthétise les résultats de ce sondage (au niveau de chaque SSTI et aussi au niveau national).

83 % des répondants ont déclaré être satisfaits à l'égard de la réponse apportée par leur service de santé au travail, dont 67 % «très satisfaits».

Le chiffre de 67 % de «très satisfaits» obtenu par le SST est significativement supérieur à la proportion de «très satisfaits» obtenu au niveau national (sur l'ensemble des 15 802 répondants, tous SST confondus).

15 % de répondants ont déclaré n'être pas satisfaits, dont 3 % de «pas satisfaits du tout» et 12 % de «plutôt pas satisfaits».

Témoignage d'entreprises

Voir la revue Entreprise & Santé N° 51 page 20. Entreprise : La Ressourcerie AIR de Bienvillers au Bois Témoignage du directeur, Vincent Baralle et du Docteur Claire Meurillon.



Des Webinaires ont été organisés à destination des entreprises :

- ◇ Le **19 juin** de 11 h à midi a été programmé un webinaire ayant pour thème « **Le télétravail, un travail à temps complet ? repères organisationnels, d'installation et physiologiques** »

Intervenants AST :

- Audrey CIESLAWSKI, diététicienne - Intervenante en addictologie.
- Cindy DEGARDIN, assistante en santé travail.
- Maïté DESSAINT, ergonome.
- Sabrina GRONEK, intervenante en diététique.
- Sandrine LAMBERT, diététicienne.
- Christine PETIT, intervenante en diététique.

Replay et support de présentation mis en ligne sur notre internet.

Nombre de participants : 32



- ◇ Les **23 juillet, 30 juillet, 20 août, 25 août et 4 septembre**, 5 webinaires «rencontres-échanges» ont été organisés par les **ergonomes** d'AST avec pour thème «**La crise sanitaire et ses impacts sur l'organisation du travail**»

Intervenants AST :

- Grâce OYANE, ergonome
- Justine REVILLON, ergonome
- Delphine WAQUIER, ergonome

Nombre de participants :

- le 23 juillet : 1
- le 30 juillet : 1
- le 20 août : 3
- le 25 août : 1
- le 4 septembre : 1

- ◇ Le **24 septembre** à 10 h a été programmé un webinaire animé par ses équipes du pôle handicap sur le thème « **Le maintien dans l'emploi : de la reconnaissance du handicap de mon salarié à son maintien dans l'entreprise** » dans le cadre de la journée nationale du réseau Présanse.

Intervenants :

- Lucie DERCHEZ, responsable du pôle handicap, AST
- Dr Jackie JOOSSEN, médecin du travail, AST
- Kathleen FAURE, responsable département maintien, CAP EMPLOI Pas-de-Calais Centre.

Replay, support de présentation et divers documents sur le sujet mis en ligne sur notre internet.

Nombre de participants : 29



Deuxième vague : octobre 2020

Rappel de la situation :

Le 28 octobre 2020, le président de la République, Emmanuel Macron annonce au cours d'une allocution l'entrée en vigueur d'un nouveau confinement à partir du vendredi 30 octobre 2020.

Le 24 novembre, il donne les étapes progressives de l'assouplissement du confinement. Il annonce pour le 28 novembre un allègement du confinement, puis pour le 15 décembre la fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent – c'est-à-dire moins de 5000 contaminations par jour mais avec instauration d'un couvre-feu de 20 heures à 6 heures. Malheureusement ce chiffre de moins de 5000 contaminations par jour n'a pas pu être atteint.

Depuis le 15 décembre, les déplacements inter-régions sont donc autorisés mais un couvre-feu de 20 h à 06 h est en vigueur sur l'ensemble du territoire métropolitain.

A partir du 2 janvier 2021, 15 départements seront concernés par un couvre-feu étendu de 18 h à 06 h en raison de l'évolution de la situation sanitaire. Le 10 janvier, 8 nouveaux départements supplémentaires sont concernés par le couvre-feu avancé à 18 h pour un total de 23 départements.

L'objectif du couvre-feu est de limiter les rassemblements durant lesquels les mesures barrières sont moins bien appliquées et où le virus circule rapidement tout en limitant l'impact sur l'économie déjà mise à rude épreuve par l'épidémie. Sur l'ensemble du territoire métropolitain, les sorties et déplacements sont interdits sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3 750 € en cas de récidive.

Il n'y a pas de fermeture des transports en commun, notamment pour permettre de répondre aux besoins des dérogations mais le télétravail reste fortement recommandé.

Tous les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 20 h ou 18 h selon la situation géographique.

Les établissements culturels, à savoir les cinémas, théâtres, salles de spectacles, musées ou encore enceintes sportives resteront fermés ; les bars et restaurants quant à eux ne pourront pas rouvrir avant que les conditions sanitaires le permettent.

A partir du 15 janvier 2021, le couvre-feu est étendu à l'ensemble du territoire de 18 h à 06 h.

Faisant suite à cette annonce du président de la République, à l'AST :

- le service poursuivra son activité pour continuer à accompagner ses adhérents,
- tous les centres AST resteront ouverts au public,
- les déplacements en entreprise seront maintenus.

Le nouveau protocole sanitaire applicable en entreprise a été publié le 13 novembre.

Ce protocole national a été actualisé le 29 octobre et le 13 novembre 2020 à la suite de l'instauration d'un nouveau confinement et du renforcement des mesures sanitaires pour enrayer la progression de l'épidémie. Il a de nouveau été mis à jour le 6 janvier 2021.

Il s'agit d'un document de référence pour assurer la santé et la sécurité des salariés et la poursuite de l'activité économique. Les principales évolutions portent sur :

- la généralisation du télétravail pour les activités qui le permettent,
- l'organisation des réunions par audio et visio-conférences,
- l'utilisation de l'application « TousAntiCovid » pour faciliter le suivi des cas contacts,
- la suspension des moments de convivialité dans le cadre professionnel,
- la protection des personnes à risque de forme grave de Covid.

Des Webinaires ont été organisés à destination des entreprises :

Webinaires consacrés à la diététique, au sommeil et aux addictions :

- Le **29 septembre** de 11 h 15 à midi avec pour thème « **Les fringales au travail : des conseils pour les calmer et des idées pour une collation équilibrée** ».

Intervenant AST : Audrey CIESLAWSKI, diététicienne - Intervenante en addictologie.

Replay, support de présentation et 2 documents sur le sujet mis en ligne sur notre internet.

Nombre de participants : 3

- Le **13 octobre** de 11 h 15 à midi avec pour thème « **Les plats industriels VS les plats-maison !** »

Intervenant AST : Sandrine LAMBERT, diététicienne.

Replay et support de présentation mis en ligne sur notre internet.

Nombre de participants : 6

- Le **16 octobre** de 11 h 15 à midi avec pour thème « **Sommeil et lumière, ce qu'il faut savoir** ».

Intervenant AST : Christine PETIT, intervenante en diététique.

Replay et support de présentation mis en ligne sur notre internet.

Nombre de participants : 8

- Le **2 novembre** de 11 h 15 à midi avec pour thème « **Les nouveaux produits du tabac : cigarette électronique, tabac chauffé. Où en sommes-nous ?** »

Intervenant AST : Audrey CIESLAWSKI, diététicienne - Intervenante en addictologie.

Replay et support de présentation mis en ligne sur notre internet.

Nombre de participants : 7

Webinaires consacrés à l'alimentation, au sommeil et aux addictions en période de télétravail :

- Le **16 novembre** de 11 h 15 à midi avec pour thème « **Sommeil et sédentarité en période de télétravail** »

Intervenants AST : Audrey CIESLAWSKI, diététicienne - Intervenante en addictologie et Christine PETIT, intervenante en diététique.

Replay et support de présentation mis en ligne sur notre internet.

Nombre de participants : 7

- Le **17 novembre et le 3 décembre** de 11 h 15 à midi avec pour thème « **Aménager son poste de travail en période de télétravail** »

Intervenant AST : Emilie DEVILLE, ASST

Replay et support de présentation mis en ligne sur notre internet.

Nombre de participants : 22

- Le **19 novembre** de 11 h 15 à midi avec pour thème « **Télétravail et addictions** »

Intervenants AST : Audrey CIESLAWSKI, diététicienne - Intervenante en addictologie et Sabrina GRONEK

Intervenante en diététique.

Replay et support de présentation mis en ligne sur notre internet.

Nombre de participants : 7

- Le **26 novembre** de 11 h 15 à midi avec pour thème « **Télétravail et alimentation** »

Intervenants AST : Audrey CIESLAWSKI, diététicienne - Intervenante en addictologie et Sandrine LAMBERT, diététicienne

Replay et support de présentation mis en ligne sur notre internet.

Nombre de participants : 8

- Le **27 novembre** de 11 h 15 à midi avec pour thème « **Alcool au travail : ce qu'il faut savoir !** ».

Intervenants AST : Audrey CIESLAWSKI, diététicienne - Intervenante en addictologie et Sabrina GRONEK

Intervenante en diététique.

Replay et support de présentation mis en ligne sur notre internet.

Nombre de participants : 16





- Le **1er décembre** de 11 h 15 à midi avec pour thème « **La sieste : bonne ou mauvaise idée ?** »

Intervenant AST : Sandrine LAMBERT, diététicienne et Christine PETIT, intervenante en diététique.

Replay et support de présentation mis en ligne sur notre internet.

Nombre de participants : 8

- Le **10 décembre** de 11 h 15 à midi avec pour thème « **Comment lutter contre la sédentarité au travail ?** »

Intervenants AST : Sandrine LAMBERT, diététicienne et Sabrina GRONEK, Intervenante en diététique.

Replay et support de présentation mis en ligne sur notre internet.

Nombre de participants : 14

Des Webinaires ont aussi été organisés à destination des salariés d'AST

Au vu du développement des webinaires à destination des adhérents, de nombreux salariés d'AST ont souhaité pouvoir également bénéficier des informations diffusées lors des webinaires.

C'est pourquoi ont été organisés à destination interne des salariés d'AST les webinaires suivants :

- ◇ Le **4 décembre** de 9 h 30 à 10 h 30 avec pour thème « **Sommeil et sédentarité pendant le télétravail** »

Programme :

- Durée et rythmes de sommeil (tests besoin de sommeil, rythme matin/soir).
- Sieste (durée, environnement du sommeil).
- Importance de la lumière.
- Écrans et impacts sur notre endormissement.
- Définition de la sédentarité.
- Impacts sur la santé.
- Recommandations avec conseils et astuces.
- Définition de l'activité physique.
- Recommandations et bienfaits sur la santé.

Intervenants :

- Sandrine LAMBERT, diététicienne.
- Christine PETIT, intervenante en diététique.

Nombre de participants : 8



- ◇ Le **8 décembre** de 9 h 30 à 10 h 30 avec pour thème « **Alimentation pendant le télétravail** »

Programme :

- Conseils généraux (rythmes, préparation, temps de repas).
- Repères de consommation des groupes alimentaires (apports journaliers recommandés, qualité et bienfaits pour la santé).
- Composition des repas (petit déjeuner, repas du midi et du soir).
- Composition d'une collation équilibrée (idées, lecture d'étiquettes).

Intervenants :

- Sabrina GRONEK, intervenante en diététique.
- Christine Petit, intervenante en diététique.

Nombre de participants : 10

◇ Le **15 décembre** de 9 h 30 à 10 h 30 avec pour thème « **Addictions pendant le télétravail** »

Programme :

- Quelques chiffres, impact du confinement.
- Conseils pour gérer sa consommation (organisation, environnement de travail).
- Réduction des risques et recommandations santé.
- Application, sites, annuaires d'informations

Intervenants :

- Audrey CIESLAWSKI, diététicienne - Intervenante en addictologie.
- Sabrina GRONEK, intervenante en diététique.

Nombre de participants : 5



Ont aussi été programmés en interne les webinaires suivants :

◇ Le **26 janvier 2021** de 9 h 30 à 10 h 30 avec pour thème « **Sommeil et sédentarité pendant le télétravail** »

Programme :

- Durée et rythmes de sommeil (tests besoin de sommeil, rythme matin/soir).
- Sieste (durée, environnement du sommeil).
- Importance de la lumière.
- Écrans et impacts sur notre endormissement.
- Définition de la sédentarité.
- Impacts sur la santé.
- Recommandations avec conseils et astuces.
- Définition de l'activité physique.
- Recommandations et bienfaits sur la santé.

Intervenants :

- Sandrine LAMBERT, diététicienne.
- Christine PETIT, intervenante en diététique.



◇ Le **4 février 2021** de 9 h 30 à 10 h 30 avec pour thème « **Addictions pendant le télétravail** »

Programme :

- Quelques chiffres, impact du confinement.
- Conseils pour gérer sa consommation (organisation, environnement de travail).
- Réduction des risques et recommandations santé.
- Application, sites, annuaires d'informations

Intervenants :

- Audrey CIESLAWSKI, diététicienne - Intervenante en addictologie.
- Sabrina GRONEK, intervenante en diététique.

◇ Le **12 février 2021** de 9 h 30 à 10 h 30 avec pour thème « **Alimentation pendant le télétravail** »

Programme :

- Conseils généraux (rythmes, préparation, temps de repas).
- Repères de consommation des groupes alimentaires (apports journaliers recommandés, qualité et bienfaits pour la santé).
- Composition des repas (petit déjeuner, repas du midi et du soir).
- Composition d'une collation équilibrée (idées, lecture d'étiquettes).

Intervenants :

- Sabrina GRONEK, intervenante en diététique.
- Christine Petit, intervenante en diététique.



Nos équipes pluridisciplinaires ont pu maintenir leurs activités :

Nombre de **FORMATIONS** :

SST : 227

PRAP : 35

Nombre de **FORUMS** : 14

Nombre de **SENSIBILISATIONS** :

Addictions : 25

Travail et Hygiène de vie : 8

Risque routier : 7

Principes de manutention : 11

Animation de séances d'échauffement et d'étirement : 15

Salariés référents au risque de blessure musculaire : 5

RPS : 2

Bruit : 4

Risque chimique : 6

Travail s/écran : 21

Risque Covid : 16



Nombre de consultations et entretiens **DIÉTÉTIQUES** :

Entretien diététique : 5

Consultation diététique : 188



Nombre de tâches diverses (enregistrées dans Dinamit) :

En **Ergonomie** : 113

conseils prévention Covid

conseils travail sur écran

suivi projet ergo

prévention TMS / RPS

formation-accompagnement TMS/RPS..

En **HSE** : 1797

conseils prévention Covid,

aide au D.U....

En **Fiche d'entreprise** : 524

créations FE

mises à jour FE

En **Maintien ds l'emploi** : 92

accompagnements

1057 salariés accompagnés MDE

En **Visite « 1er contact »** : 260

par les ASST

NOMBRE DE VISITES 2020 + TELECONSULTATION

Le nombre total de visites en 2020 s'élève à :

102 507

Le nombre de visites en **Téléconsultation**

(d'avril à fin décembre 2020) s'élève à :

3 621

Rappel : du 17 mars au 10 mai, pendant le 1^{er} confinement, **2 172** visites ont pu être effectuées grâce à la mise en place des 4 permanences AST.

Les activités de nos infirmiers(ères) (IDEST) :

658 actions à destination des adhérents (conseils en prévention Covid) ont été menées par les IDEST, dont :

- appel aux adhérents (suite au questionnaire qui a été envoyé)
- réponse aux questions des adhérents
- proposition d'envoi de documentation
- aide à la mise en place du plan de déconfinement
- sensibilisation sur la Covid-19
- présentation d'un diaporama PPT directement en entreprise ou par visio-conférence.

La crise sanitaire a été marquée par 2 rouages importants dans l'évolution de la lutte contre la Covid-19 : les tests et les vaccins

1. LES TESTS PCR

Les **tests virologiques (RT-PCR)** par prélèvement nasopharyngé de dépistage du Covid-19 sont réalisables sans ordonnance et sont pris en charge intégralement par l'Assurance maladie.

S'ils sont ouverts à tous, le ministère des Solidarités et de la Santé précise que sont testés en priorité les personnes ayant des symptômes, les cas contacts et les personnels soignants ou assimilés.

Comment trouver les lieux de prélèvement près de chez vous ?

Vous pouvez trouver les lieux de dépistage à proximité de chez vous sur la carte *DepistageCovid* proposée par le ministère des Solidarités et de la Santé. Vous pouvez y saisir votre code postal ou le nom de votre ville ou bien activer la géolocalisation afin d'améliorer les résultats.

Cette carte vous permet également de vérifier s'il est nécessaire de prendre un rendez-vous. Si cela n'est pas précisé, il faut contacter le laboratoire par téléphone ou internet avant de vous y rendre.

La carte est notamment actualisée avec des informations sur les temps d'attente remontées par les utilisateurs.

Afin d'alléger les files d'attente devant les laboratoires, il est possible de télécharger le formulaire de renseignements afin de le remplir avant le rendez-vous.

L'accès à la carte « *DépistageCovid* » figure aussi parmi les outils disponibles sur l'application *TousAntiCovid*.

Rappel : En cas de symptômes ou si l'on a été identifié comme cas contact, il faut rester confiné à son domicile et respecter rigoureusement l'ensemble des mesures barrières en attendant les résultats du test.

A savoir : Les tests antigéniques permettent d'avoir un résultat plus rapide. Ils sont désormais aussi possibles dans les pharmacies. Cependant, c'est une orientation diagnostique réservée à certains publics. Ces tests viennent en complément des tests RT-PCR qui restent la technique de référence pour la détection de l'infection au Covid-19

1 bis. LES TESTS ANTIGÉNIQUES

Dans le contexte actuel de forte reprise épidémique, les nouveaux **tests antigéniques rapides** constituent un outil supplémentaire pour réduire les chaînes de transmission virale. Ils viennent en complément des tests RT-PCR qui restent la technique de référence pour la détection de l'infection à la Covid-19.

Le test antigénique permet de détecter les antigènes que produit le virus SARS-CoV-2. Il cherche à déterminer si la personne est infectée au moment du test. Les tests antigéniques sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie sans avance de frais (gratuits) pour tout le monde, sans exception.

La personne réalisant ce test doit être informée qu'il est destiné à une simple orientation diagnostique qui ne remplace pas un diagnostic établi à partir d'un test RT-PCR permettant de déterminer la présence du génome du SARS-CoV-2.

Comme le test RT-PCR, il consiste en un prélèvement par voie nasale avec un écouvillon.

Avec un résultat disponible en 15 à 30 minutes, ces tests permettent la mise en œuvre sans délai des mesures d'isolement et de contact tracing.

Les tests antigéniques sont prioritairement réservés :

- aux personnes symptomatiques (les tests doivent être réalisés dans un délai inférieur ou égal à 4 jours après l'apparition des symptômes) ;
- aux personnes asymptomatiques lorsqu'elles sont personnes cas contacts, détectées isolément ou au sein d'un cluster (les tests doivent être réalisés sous 24 h si le cas contact vit dans le même foyer que la personne contaminée ou si le cas contact ne vit pas avec la personne contaminée, le test est à réaliser 7 jours après le dernier contact avec la personne contaminée).

Les tests peuvent être utilisés pour des personnes asymptomatiques lorsque le médecin, le masseur-kinésithérapeute, la sage-femme, le chirurgien-dentiste, le pharmacien ou l'infirmier l'estiment nécessaire.

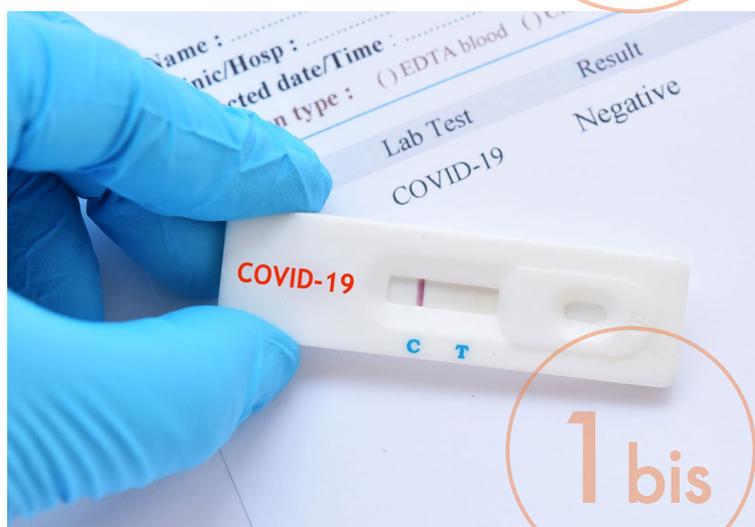
Enfin, les tests peuvent aussi être utilisés dans le cadre d'opérations de dépistage collectif, organisées notamment par l'employeur ou une collectivité publique au sein de populations ciblées, en cas de suspicion de cluster ou de circulation particulièrement active du virus, après déclaration au représentant de l'Etat dans le département.

Qui peut réaliser les tests ?

Au 1er janvier 2021 : les médecins, les infirmiers diplômés d'État, les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes, les dentistes et les pharmaciens peuvent réaliser les tests antigéniques dans leur cabinet, au domicile du patient, au sein des officines ou dans des barnums.

Qui aura accès aux résultats des tests ?

Comme les tests RT-PCR, l'Assurance Maladie aura accès aux résultats des tests antigéniques : cela lui permet ainsi de contacter les patients zéro dans le cadre du contact tracing. Elle accompagne également les professionnels de santé qui réalisent les tests antigéniques pour qu'ils puissent effectuer eux même le tracing.



FORMATION AST AUX TESTS ANTIGÉNIQUES



Un appel à candidature a été lancé à **AST** pour trouver les volontaires qui souhaitent être **formés à la réalisation des tests antigéniques**.

Le but est également de former «**des brigades**» composées des médecins du travail, d'IDEST et de secrétaires en cas de demande de campagne de dépistage par un adhérent.

12 médecins et 13 IDEST se sont portés volontaires : ils seront formés à la réalisation du test antigénique par le Dr Jean-Pierre Bouchez :

- soit le 29 janvier après-midi,
 - soit le 02 février après-midi,,
- par groupe de 4, pour une durée d'une heure par groupe.

Dans un second temps il faudra former les 6 secrétaires à l'utilisation du logiciel SI-DEP pour la saisie des salariés testés.

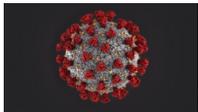
2. LES VACCINS ANTI-COVID

Beaucoup de questions se posent sur les vaccins anti-Covid...

Un de nos médecins du travail, le Dr Jean-Pierre BOUCHEZ a élaboré et commenté un film d'animation accessible sur notre internet (et intranet) qui nous éclaire sur les différents types de vaccins et nous explique comment cela fonctionne.

Voici le schéma de cette animation :

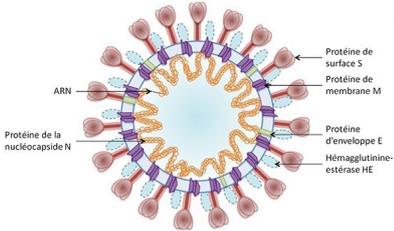
Vaccination contre le SARS-Cov2



État des connaissances

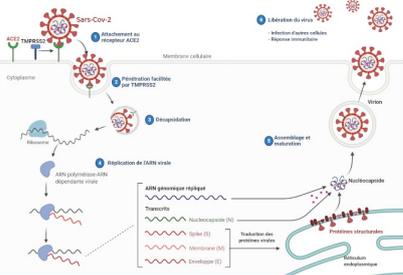
1

Structure du SARS-Cov 2

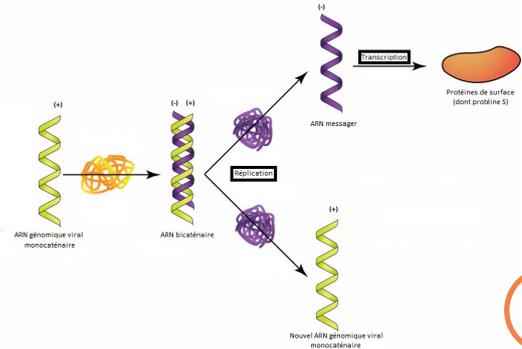


2

Le cycle viral du SARS-Cov2



3



4

Développement des vaccins anti-covid19

De douze à dix-huit mois avant validation

- 1 Identification de la souche: Les chercheurs isolent le virus responsable de la maladie. Plusieurs stratégies vaccinales: le virus inactivé, le virus atténué, ou des morceaux de virus ou de son code génétique.
- 2 Les études cliniques: Elles se déroulent en trois phases: Phase 1 (évaluation de l'innocuité), Phase 2 (évaluation de l'efficacité et de la tolérance), et Phase 3 (évaluation de l'efficacité et de la tolérance avant la mise sur le marché).
- 3 Autorisation de distribution du vaccin: L'autorité de santé autorise la distribution du vaccin après validation de toutes les étapes de contrôle.

5

À titre de comparaison : le vaccin antigrippe

COMMENT EST PRODUIT UN VACCIN GRIPPE SAISONNIER QUADRIVALENT ?



6

Phases cliniques d'élaboration

Les 3 phases d'élaboration d'un vaccin

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
Y a-t-il un risque pour la santé ?	Est-ce que cela fonctionne ?	Est-ce efficace à grande échelle ?
<ul style="list-style-type: none"> Vérification de la tolérance au vaccin sur un petit nombre de personnes (entre 10 et 100). 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de la capacité du vaccin à produire une réponse immunitaire (sur une centaine d'individus). 	<ul style="list-style-type: none"> L'efficacité et la sûreté du vaccin sont évaluées sur des milliers de volontaires avant une éventuelle distribution.

7

Les différentes technologies utilisées pour fabriquer les vaccins

8

Mécanismes communs à tous les vaccins

Quelque soit les technologies utilisées, l'objectif de l'ensemble des vaccins développés ou en cours de développement est le même :

Faire fabriquer par le système immunitaire des anticorps dirigés contre la protéine S
(protéine de surface permettant au SARS-Cov2 de se fixer sur les cellules).

9

Vaccins à virus inactivé

Méthode historique et traditionnelle pour concevoir un vaccin. Elle consiste à injecter tout ou partie d'un virus après lui avoir fait subir un traitement le rendant inoffensif.

Le virus est d'abord cultivé au sein de cellules animales puis il est "désactivé" en lui faisant subir une forte hausse de température ou un traitement chimique. Ensuite il est concentré, purifié et stérilisé.

Après un tel traitement, ce virus fait figure de fantôme et n'a plus la capacité d'infecter les cellules. Malgré cela, il conserve la capacité de provoquer une réponse immunitaire contre le véritable virus.

10

Vaccins à vecteur viral

L'idée est d'intégrer à un virus déjà existant le bout de séquence génétique du Sars-CoV-2 permettant de coder la protéine S.

Il faut d'abord retirer les séquences génétiques qui codent les fonctions pathogènes du virus désigné (virus animal pour éviter que la personne vaccinée ait déjà été en contact avec le virus transporteur, et que celui-ci soit détruit précocement), afin de le rendre inoffensif.

Bien qu'amoindri, ce virus pourra toujours entrer dans les cellules. A la manière d'un cheval de Troie, il transportera avec lui la portion de code du Sars-CoV-2 permettant à la cellule humaine de produire, en réaction, la protéine S.

12

Vaccins à sous-unité protéique

Les vaccins "sous-unitaires" ont pour principe de créer une protéine S semblable à celle du virus (présente à la surface du Sars-CoV-2, elle fonctionne comme une "clé" et permet au virus de débloquent la serrure des récepteurs puis de traverser la membrane cellulaire) puis à l'injecter dans l'organisme, ce qui déclenche la production d'anticorps capables, ensuite, d'engluer et de neutraliser la protéine S du véritable virus. Sans cette protéine, le virus ne peut plus pénétrer dans les cellules et ne peut donc pas se répliquer.

La séquence génétique codant la protéine S est connue depuis le mois de mars. Cette "recette" permet de produire la molécule isolée par des méthodes de génie génétique.

Cette protéine, toutefois, est peu immunogène, c'est-à-dire peu susceptible d'entraîner une réponse immunitaire. Injectée seule, elle pourrait être dégradée par les enzymes sans avoir été détectée par le système immunitaire, et n'avoir donc aucun effet. C'est la raison pour laquelle les vaccins "sous-unitaires" recourent nécessairement à des adjuvants.

14

Vaccins à ARN messager

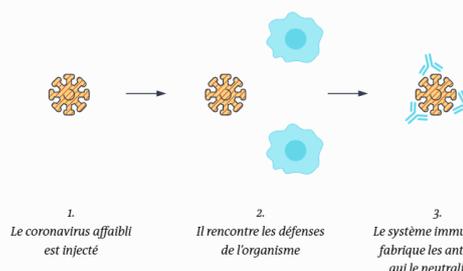
Le morceau d'ARN permettant de coder la protéine S est connu précisément depuis le mois de mars. Il est donc relativement aisé de produire cet ARN messager, grâce aux techniques de génie génétique. Il suffit alors d'injecter ce morceau d'ARN dans les cellules musculaires pour qu'elles synthétisent la protéine S, ce qui provoque la réponse immunitaire désirée, et protège ensuite du virus.

Cet ARN est bien plus simple et rapide à produire que des virus ou des protéines, ce qui présente des avantages dans la perspective d'une production à très grande échelle. C'est la raison pour laquelle les vaccins de Moderna et de Pfizer sont les premiers à annoncer des résultats.

Ils induisent une réaction immunitaire humorale (fabrication d'anticorps comme les autres vaccins) mais aussi cellulaire (immunogénicité de longue durée).

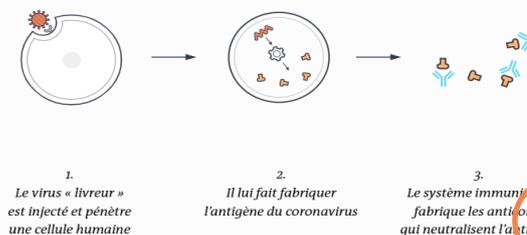
16

Les vaccins à virus atténué



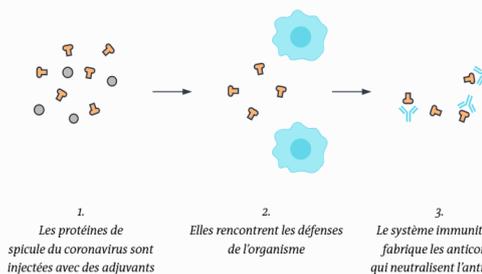
11

Les vaccins à vecteur viral non répliquant



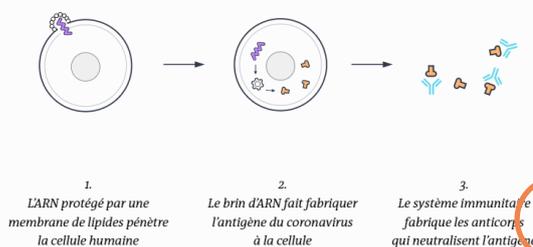
13

Les vaccins à sous-unité protéique



15

Les vaccins à ARN



17

VACCINS ANTI COVID-19

En France, en 2020, plus de 261 000 hospitalisations et près de 65 000 décès liés à la Covid-19 ont été recensés depuis le 1er mars (plus de 70 000 en janvier 2021).

Les personnes les plus sévèrement touchées sont les personnes de plus de 65 ans et les personnes obèses ou fragilisées par certaines maladies chroniques.

Le vaccin Comirnaty® du laboratoire Pfizer/BioNTech, est disponible en France depuis le 27 décembre 2020.

Le vaccin du laboratoire Moderna contre la Covid-19 est disponible depuis mi-janvier.

La fabrication d'un nouveau vaccin est complexe et prend généralement plusieurs années. Dans le cas du vaccin contre la Covid-19, le travail des laboratoires de recherche a été facilité et a été plus rapide car on avait déjà travaillé sur la mise au point de vaccins contre d'autres coronavirus, le SARS-CoV et le MERS-CoV et par l'introduction de nouvelles techniques de fabrication.

Les indications sont proposées comme pour tous les vaccins en France, par la Commission technique des vaccinations de la Haute Autorité de Santé, et validées par le ministère chargé de la santé.

Cette commission a déjà rendu plusieurs avis sur la vaccination contre la Covid-19.

Dans ses avis du 24 décembre 2020 sur le vaccin Comirnaty® et du 8 janvier 2021 sur le Covid-19 Vaccine Moderna®, la HAS confirme ses recommandations de vacciner en priorité les personnes les plus vulnérables et les plus exposées au risque de Covid-19.

Pour le vaccin de Pfizer/BioNtech, l'EMA a donné son autorisation d'utilisation en Europe, commercialisé sous le nom de Comirnaty®.

Les essais cliniques ont été faits auprès de 43 000 personnes de 16 à 85 ans ayant reçu pour moitié le vaccin -2 injections- et pour moitié le placebo.

L'efficacité pour prévenir les cas de Covid-19 était de 95 %. Cette efficacité, très élevée, était la même quels que soient l'âge, le sexe, la corpulence, le groupe ethnique et la présence de facteurs de risque.

Pour le vaccin du laboratoire Moderna, l'EMA a donné le 6 janvier 2021 son autorisation d'utilisation en Europe. Les essais cliniques ont été faits auprès de 30 350 personnes de 18 ans et plus ayant reçu pour moitié le vaccin -2 injections- et pour moitié le placebo. L'efficacité pour prévenir les cas de COVID-19 était de 94 %. Cette efficacité est très élevée.

L'EMA a commencé le 12 janvier 2021 à évaluer la demande d'autorisation d'un troisième vaccin, celui du laboratoire Astra-Zeneca.

La France s'est fixé 3 grands principes :

- Le libre choix des patients : le président de la République l'a dit, la vaccination ne sera pas obligatoire.
- La gratuité du vaccin : aucun Français ne doit renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières. Le Gouvernement ayant budgété 1,5 milliard d'euros dans le PLFSS.
- La sécurité : la vaccination se fera dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays.

LES ÉTAPES DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION EN FRANCE

PHASE 1

Dans le cadre de la première phase de vaccination qui est en cours, les autorités sanitaires ont décidé d'élargir la cible de la vaccination.

Celle-ci a donc été étendue à l'ensemble des professionnels de santé de ville et d'hôpital âgés de 50 ans et plus ou avec des comorbidités. La vaccination a également été étendue aux pompiers et aux aides à domicile, âgés de 50 ans et plus ou atteints de comorbidités.

Par ailleurs, à partir du 18 janvier, les personnes âgées de 75 ans et plus qui ne sont pas en établissement pourront également se faire vacciner.

[Depuis le 27 décembre 2020]

- Les résidents d'établissements accueillant des personnes âgées et résidents en services de longs séjours (EHPAD, USLD, foyers-logements, résidences autonomie).
- Les personnes en situation de handicap vulnérables qui sont hébergées en maisons d'accueil spécialisées et en foyers d'accueils médicalisés.

- Les personnels exerçant au sein des établissements précédemment cités (employés directs ou employés d'entreprises prestataires), âgés de 50 ans et plus ou porteurs de maladies les exposant à des formes graves de Covid-19.- Les professionnels de santé de ville et d'hôpital et du secteur médico-social âgés de 50 ans et plus ou porteurs de maladies les exposant à des formes graves de Covid-19.

- Les ambulanciers âgés de 50 ans et plus ou porteurs de maladies les exposant à des formes graves de Covid-19.

- Les aides à domicile âgées de 50 ans et plus ou porteurs de maladies les exposant à des formes graves de Covid-19

- Les pompiers, âgés de 50 ans et plus ou porteurs de maladies les exposant à des formes graves de Covid-19.

[Dès le 18 janvier 2021]

- Les personnes âgées de 75 ans et plus qui ne sont pas en établissement mais qui sont à domicile, soit 5,2 millions de français.

- Les personnes vulnérables à très haut risque, telles que définies par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale.

Il s'agit des personnes :

- atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
- atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
- transplantés d'organes solides
- transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
- atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes
- atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (liste spécifique établie par le COS et les filières de santé maladies rares)
- atteints de trisomie 21.

Ces personnes devront avoir une prescription médicale de leur médecin traitant pour bénéficier de la vaccination sans critère d'âge.

PHASE 2

Dès que possible, les personnes âgées de 65 à 74 ans, soit 14 millions de français.

PHASE 3

Au cours du printemps 2021 : élargissement aux autres tranches de la population, susceptibles d'être infectées, non ciblées antérieurement et ayant plus de 18 ans.

LES PRINCIPALES CONTRE-INDICATIONS

Elles sont déterminées pour chaque vaccin et sont précisées par l'EMA et l'ANSM.

Elles figurent dans la notice de chaque vaccin contre la Covid-19.

Pour le vaccin Comirnaty® et pour le Covid-19 Vaccine Moderna®, l'administration du vaccin pendant la grossesse n'est pas conseillée (sauf si un risque élevé de forme grave a été identifié lors de la consultation pré-vaccinale) les données de tolérance étant encore insuffisantes pour informer des risques de la vaccination pendant la grossesse et pendant l'allaitement.

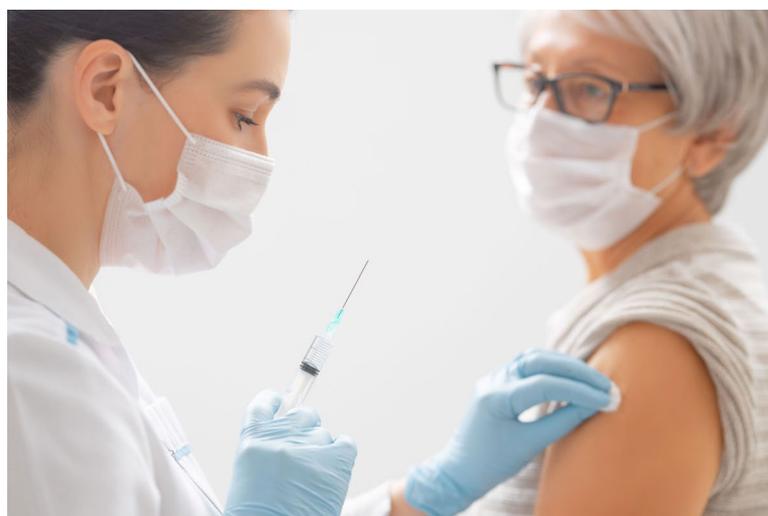
L'utilisation du vaccin Comirnaty® n'est pas recommandée chez les personnes présentant des antécédents de manifestations graves d'allergie de type anaphylactique.

QUELLES SONT LES QUESTIONS QUI ME SONT POSÉES AVANT LA VACCINATION ?

Sur place, un médecin (ou un autre soignant) vous posera quelques questions ou vous fera remplir vous-même un questionnaire très simple visant à vérifier que vous pouvez être vacciné normalement.

Les questions en résumé sont les suivantes :

- Avez-vous eu la Covid au cours des 3 derniers mois ?
- Avez-vous été vacciné contre la grippe ces 3 dernières semaines ?
- Souffrez-vous d'allergies graves ?
- Avez-vous de la fièvre ou d'autres symptômes ?
- Avez-vous été en contact avec un cas confirmé dans les 7 derniers jours ?
- Etes-vous enceinte ?



AST EN ACTION

RENCONTRE AVEC LE PRÉFET LE 18 JANVIER 2021

Notre directeur général délégué, Olivier HARDOUIN, a pris l'initiative d'aller **rencontrer le Préfet** pour proposer les services d'AST dans le cadre de la campagne de vaccination anti-Covid.

Il était accompagné par le Dr Jean-Pierre BOUCHEZ.

Olivier HARDOUIN a tenu à rappeler au Préfet du Pas-de-Calais, **M. Louis LE FRANC**, qu'AST était présente sur le terrain, en proximité, pour répondre aux besoins de ses adhérents.

Ce premier rendez-vous à la Préfecture a permis d'effectuer un état des lieux et d'envisager des perspectives de travail en commun afin de co-construire et participer activement à la campagne de vaccination.

Les services de santé au travail auront sans aucun doute une part encore plus grande à jouer dans quelques semaines auprès des entreprises.

Rappelons également que M. Olivier HARDOUIN et le Dr BOUCHEZ ont des contacts directs avec le directeur de l'ARS du Pas-de-Calais, Nicolas BRULÉ, au sujet de l'organisation de la campagne vaccinale.



Vaccin'Action Santé Travail

AST SE MOBILISE SUR LE TERRAIN

Vaccination anti-Covid pour les personnels soignants et les personnels des EHPAD

"Vaccin'Action Santé Travail" le nouveau slogan d'AST qui s'investit complètement dans la campagne de vaccination anti-Covid !

Les Docteurs GUILLOT, MARLIER, MEURILLON, BOUCHEZ et BABICZ nous font partager leur programme...

Voici les premières dates de vaccination anti-Covid en entreprise par AST :

Dr GUILLOT avec IDE de l'établissement (Betty FOURNIER) :

- au C.H. de Beuvry-Béthune
- depuis le 7 janvier 2021
- centre de vaccination parmi les premiers dans le département (organisé par le SST en 48 h !).

Dr MARLIER et Laurence SUCHET (IDE) :

- au C.H. / EHPAD d'Aire sur la Lys
- le lundi 18 janvier après-midi (1er jour programmé).



Dr MEURILLON et Jeanine DUQUESNE (+ infirmières de l'EHPAD)

- à l'EHPAD de Croisilles
- le 28 janvier 2021 après-midi.

Dr BOUCHEZ, Dr Margot NEUVILLE (interne) et les IDE de l'établissement

- à l'Hôpital Gériatrique de Riaumont à Liévin
- semaine du 25 janvier 2021.

Dr BABICZ, Jeanine DUQUESNE et Chloé LEFEBVRE, IDE :

- à l'EHPAD Les Violettes
- le mercredi 27 janvier 2021.

Dr BABICZ et Chloé LEFEBVRE, IDE :

- pour l'EHPAD Kubiak, vaccination sur AST Carvin
- le vendredi 29 janvier 2021.

LES VACCINS ANTI-COVID

Les vaccins permettent surtout de prévenir, lors d'une contamination, le développement d'une forme grave de la maladie, et donc de protéger celles et ceux qui sont les plus à risque d'être hospitalisés ou de décéder, c'est-à-dire les 15 millions de personnes âgées ou atteintes d'une pathologie chronique.

Il s'agit également de protéger les professionnels de santé les plus exposés aux risques.

Les résultats des études cliniques des candidats vaccins semblent converger pour démontrer un fait principal : la vaccination permet de réduire massivement la mortalité due au virus et à ses formes graves.

AST a accompagné ses adhérents tout au long de la crise sanitaire.

Pour leur communiquer toutes les infos utiles,
23 NEWSLETTERS leur ont été envoyées par mail
(avec des liens pour ouvrir automatiquement les dossiers
et pour accéder aux inscriptions en direct) :

N°	Date	Titre de la Newsletter
0	04-03-20	Coronavirus – Covid 19 : AST vous informe
1	17-03-20	Crise du Coronavirus : AST réorganise son activité
2	03-04-20	Covid 19 : AST réorganise son activité pour accompagner les entreprises et les salariés dans cette période difficile
3	22-04-20	Covid 19 : AST réorganise son activité pour accompagner les entreprises et les salariés dans cette période difficile – AST poursuit son activité et s'adapte durant la crise sanitaire
4	24-04-20	Covid 19 : AST réorganise son activité pour accompagner les entreprises et les salariés dans cette période difficile – Impact Covid 19 : vos besoins
5	28-04-20	Covid 19 : AST réorganise son activité pour accompagner les entreprises et les salariés dans cette période difficile – Impact Covid 19 : vos besoins – relance
6	05-05-20	Covid 19 : AST réorganise son activité pour accompagner les entreprises et les salariés dans cette période difficile – Impact Covid 19 : vos besoins – 2ème relance
7	06-05-20	Covid 19 : AST réorganise son activité pour accompagner les entreprises et les salariés dans cette période inédite – les news
8	15-05-20	Covid 19 : reprise de l'activité – nos équipes Santé-Travail à vos côtés pour vous accompagner dans votre reprise d'activité
9	09-06-20	Covid 19 : AST centralise toute l'information pour accompagner les entreprises et leurs salariés dans cette période inédite
10	15-06-20	Webinaire : le télétravail, un travail à temps complet – vend 19-06-20 à 11 h - inscriptions
11	06-07-20	Covid 19 : AST centralise toute l'information pour accompagner les entreprises et leurs salariés dans cette période inédite – derniers articles en ligne
12	12-07-20	Objectif reprise TPE-PME : un dispositif d'appui
13	15-07-20	Réunions d'échanges – retours et partages d'expérience « Télétravail » - rappel des 6 dates proposées - inscriptions
14	20-07-20	Envoi enquête-sondage (Harris) : évaluation de la qualité de l'accompagnement
15	27-07-20	Rappel enquête-sondage du 20-07-20
16	10-09-20	Retrouvez les derniers articles en ligne (5)
17	17-09-20	Webinaires : 1/ maintien dans l'emploi – de la reconnaissance du handicap au maintien dans l'entreprise – 2/ alimentation, sommeil et addictions – inscriptions – dernières actualités Covid-19
18	25-09-20	Objectif reprise : comment adapter le protocole sanitaire national de prévention de la Covid-19 du 31-08-2020 au contexte et aux réalités de l'entreprise (ARACT) : 15 octobre à 9 h - inscriptions
19	12-10-20	Rappel Objectif reprise - ARACT
20	12-10-20	Les dernières actualités d'AST
21	05-11-20	2e vague Covid-19 : AST vous communique les dernières actualités et vous propose des webinaires pour vous accompagner (6) + dernières actualités
22	13-11-20	Confinement et télétravail : AST vous accompagne et vous invite à vous inscrire à ses sessions de webinaires – inscriptions – dernières actualités



Retrouvez-nous sur le site :
www.actionsantetravail.fr



L.025 - Janvier 2021